

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

du mercredi 22 septembre 2021 à 20h30

Sous la Présidence de M. **BIOULAC** Yves, Maire

Présents : Mme **AUGADE** Corinne, M. **VOLPELIER** Nicolas, M. **CANTAGREL** Michel, Mme **CAZES** Françoise, Mme **ROZIERES** Magali, Mme **FROMENT** Martine, M. **DALLO** Alexandre, M. **AFFRE** Gérard,

Excusés : M. **VASSEUR** Marc,

Absente : Mme **VILLARET** Marianne,

Ordre du jour :

- 1- Délibération concernant la participation de la commune au projet MERISIER sur la rénovation énergétique des bâtiments publics.
- 2- Délibération fixant les redevances assainissement (primes fixes et variables).
- 3- Questions diverses.

1- Délibération concernant la participation de la commune au projet MERISIER sur la rénovation énergétique des bâtiments publics.

Le Parc Naturel des Grands Causses engage une politique de l'énergie afin de réduire la consommation d'énergie et d'accroître la production d'énergie locale à partir de ressources renouvelables.

Dans ce contexte le programme CEE ACTEE2 vise à apporter un soutien aux collectivités territoriales par l'attribution de fonds permettant de réduire les coûts organisationnels et opérationnels liés à la transition énergétique.

La rénovation thermique des bâtiments constitue un des potentiels d'économie d'énergie les plus importants ; les collectivités se sont engagées, par le biais du Plan Climat Air Energie Territorial, à la rénovation énergétique exemplaire de leurs patrimoines.

C'est le projet MERISIER (Mutualiser les Ecoles pour Rénover Imaginer des Solutions Implanter Evaluer et Récolter) qui a été retenu suite à l'appel à projet de juin 2021.

Le conseil municipal décide d'approuver la participation à ce projet et autorise le Maire à prendre toutes les mesures d'exécution de la présente délibération.

Ce projet MERISIER va nous permettre d'avoir accès à un financement pour des diagnostics, de la maîtrise d'œuvre, notamment pour le Tiers-lieu. Mais également pour l'achat d'un écran plat pour la consommation d'énergie et les informations de la mairie.

2- Délibération fixant les redevances assainissement (primes fixes et variables).

Rappel : la compétence assainissement est « revenue » à la commune au 1^{er} août 2018.

A ce moment-là la prime fixe était à 60 € et la prime variable à 0.85 € le m3 pour un maximum de 120 m3

M. le Maire propose de passer à 65 € la prime fixe et à 0.90 € le m3 la prime variable pour un maximum de 120 m3.

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'adopter ces nouveaux tarifs.

Les frais de raccordement restent inchangés à 1500 €

3- Questions diverses.

- Maison Marty : l'appel d'offre est lancé, les propositions sont à déposer au plus tard le 30 septembre. Les travaux pourront bientôt débuter mais, finalement on est moins pressé puisque les locataires de la Poste ont trouvé un logement à Pierrefiche, au 1^{er} octobre.
- Ecole : nous avons le descriptif des travaux, dès qu'Audrey Luche aura terminé nous pourrons commencer les travaux.
- Tiers-lieu : la demande de permis de construire sera effective d'ici 2 à 3 semaines, il faudra décider de ce que l'on inclue dans l'appel d'offre.
- Mur effondré à La Roque: il se situe sous l'église, les propriétaires du terrain en-dessous ont vendu.
- Tourne à gauche à l'entrée du village et du lotissement du Lauradou : déduction faite des aides auxquelles nous pouvons prétendre, le « reste à charge » pour la commune s'élèvera à 10 - 15000 €
- Traversée du village à 30 km/h, du carrefour du canton à l'école : il faut envoyer un courrier à la section routes du Département, ce courrier doit être validé par le Président Arnaud Viala.
- Inauguration de la salle des fêtes : mercredi 20 octobre à 18h, il faut s'occuper d'envoyer les invitations.

- Fête de la Saint Saturnin : le comité des fêtes la prépare pour le dimanche 28 novembre, Fleur des Causses peut également proposer un thé dansant l'après-midi ?
- Saint Saturnin Associations souhaite relancer les quines !

Séance levée à 22h30